



WFP/Evelyn Fey



World Food Programme

SAVING LIVES
CHANGING LIVES

Évaluation du plan stratégique de pays du PAM pour le Burkina Faso 2019-2023

Résumé des termes de référence

Les évaluations des plans stratégiques de pays (PSP) portent sur la totalité des activités menées par le Programme alimentaire mondial (PAM) pendant une période donnée. Leur objectif est double : 1) collecter des éléments de preuve et des enseignements concernant la performance des décisions stratégiques du PAM à l'échelle du pays, particulièrement en vue d'élaborer le prochain PSP ; et 2) permettre de rendre compte des résultats aux parties prenantes du PAM.

Sujet et orientation de l'évaluation

Dans le cadre d'un **Plan Stratégique de Pays Provisoire de Transition (PSPP-T) (2018)**, le PAM a fourni une assistance alimentaire, nutritionnelle et institutionnelle, dont les principales lignes programmatiques comprenaient : i) une assistance d'urgence, alimentaire ou monétaire ; ii) un soutien aux communautés rurales touchées par l'insécurité alimentaire structurelle, et iii) un appui institutionnel aux systèmes nationaux d'alerte précoce et de suivi et évaluation pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le **Plan Stratégique de pays pour le Burkina Faso (2019-2023)** prévoyait initialement une stratégie s'inscrivant dans la continuité du cadre de programmation du PSPP-T de 2018, combinant réponse aux urgences et renforcement des systèmes de protection sociale et des capacités nationales pour promouvoir la résilience à long terme, ainsi qu'une attention aux problématiques environnementales sous-jacentes. Les six Effets Directs Stratégiques (EDS) du PSP sont les suivants :

- **EDS 1** : Les populations touchées par des crises dans les zones ciblées, notamment les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil, peuvent subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base pendant et après les crises.
- **EDS 2** : Les populations en situation d'insécurité alimentaire dans les zones ciblées, notamment les enfants d'âge scolaire, ont accès à des aliments nutritifs en quantité suffisante tout au long de l'année.

- **EDS 3** : Les populations vulnérables sur le plan nutritionnel dans les zones ciblées, notamment les enfants âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes et allaitantes et les patients qui suivent des thérapies antirétrovirales voient leur état nutritionnel s'améliorer tout au long de l'année.
- **EDS 4** : D'ici à 2023, les petits exploitants agricoles et les communautés des zones ciblées, notamment ceux qui sont touchés par des chocs climatiques récurrents, disposent de moyens d'existence plus résilients et de systèmes alimentaires durables.
- **EDS 5** : D'ici à 2023, les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour gérer des systèmes réactifs face aux chocs et tenant compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que des programmes et des politiques à l'appui de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale.
- **EDS 6** : Les partenaires humanitaires et de développement tirent profit de la mise en place de services communs, qui leur permettent désormais d'accéder aux zones ciblées et d'y mener des activités tout au long de l'année.

Au 29 octobre 2021, le PSP (2019-2022), après la septième et dernière révision budgétaire, n'avait atteint que 28,2 pour cent de financement du plan d'estimation des besoins, soit 366,9 millions USD sur les 1 303,3 millions budgétés pour le PSP dans la révision budgétaire 7. Le PSP cible 4 841 655 bénéficiaires.

L'évaluation mesurera les contributions apportées par le PAM aux EDS du PSP, en déterminant les relations de cause à effet susceptibles d'unir les produits des activités

du PAM, le processus de mise en œuvre, le contexte opérationnel et les effets directs constatés, y compris inattendus. L'évaluation jugera la mesure dans laquelle le PSP a su s'adapter à l'évolution significative du contexte, examinant les réorientations stratégiques mises en œuvre et ses conséquences. L'évaluation analysera également la stratégie du PAM en matière de partenariats, y compris la position stratégique adoptée par l'organisation, en particulier dans un contexte difficile et fortement évolutif, et notamment ses relations avec les gouvernements nationaux et la communauté internationale. L'évaluation examinera enfin à quel point les interventions menées par le PAM face à la crise du COVID-19 dans le pays ont été appropriées et efficaces, et visera à analyser l'impact de la crise sécuritaire sur l'efficacité de la mise en œuvre.

L'évaluation sera fondée sur les critères d'évaluation standard du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, la cohérence, la durabilité, l'interdépendance et la couverture des activités. Elle sera également axée sur le respect des principes humanitaires, d'égalité des sexes, de protection et de redevabilité envers les populations affectées.

Objectifs et parties prenantes de l'évaluation

L'évaluation fournira l'occasion de tirer des enseignements d'ordre national, régional et institutionnel. Le bureau de pays du PAM et ses parties prenantes sont les principaux utilisateurs des constatations et des recommandations de l'évaluation, lesquelles éclaireront la conception du nouveau plan stratégique de pays.

Le rapport d'évaluation sera présenté lors de la session du Conseil d'administration du PAM en novembre de 2023.

Principales questions de l'évaluation

L'évaluation répondra aux quatre questions principales suivantes :

QUESTION 1 : Dans quelle mesure le programme du PAM s'est-il fondé sur des données factuelles et orientées de façon stratégique pour répondre aux besoins des plus vulnérables ?

L'évaluation mesurera le degré de pertinence des PSPP-T et PSP par rapport aux politiques, plans, stratégies et objectifs nationaux, et aux objectifs de développement durable, et combien cette pertinence a été informée par des données concernant la sécurité alimentaire dans le pays. Elle examinera aussi si la conception des PSPP-T et PSP s'est axée sur une théorie du changement articulant le rôle du PAM en ligne avec ses avantages comparatifs.

Elle portera également sur le degré de cohérence du PSP par rapport au cadre général de coopération des Nations Unies ainsi que la mesure dans laquelle s'axe sur des partenariats stratégiques appropriés. La mesure dans laquelle le PAM a maintenu un positionnement stratégique pertinent à la lumière de l'évolution du contexte, des capacités nationales et des besoins sera également évaluée.

QUESTION 2 : Quelles est l'étendue et la qualité de la contribution spécifique du PAM aux résultats stratégiques du plan stratégique de pays pour le Burkina Faso ?

La mesure dans laquelle les activités et produits du PAM ont contribué aux résultats escomptés des PSPP-T et PSP, notamment à la réalisation des objectifs transversaux (principes humanitaires, protection, redevabilité envers les populations affectées, égalité des sexes et autres considérations éthiques) sera évaluée. En outre, il sera jugé si les réalisations du plan stratégique de pays sont susceptibles d'être durables ; et si le plan stratégique de pays a facilité des liens plus stratégiques entre les activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

QUESTION 3 : Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière efficace pour contribuer à l'obtention des produits escomptés et à la réalisation des effets directs stratégiques définis dans le PSP ?

L'évaluation visera à examiner la livraison des produits dans les délais prévus ; l'adéquation de la couverture et des méthodes de ciblage des interventions ; la rentabilité de la fourniture d'assistance ; et si d'autres mesures présentant plus rentabilité ont été envisagées.

QUESTION 4 : Quels sont les facteurs qui expliquent la performance du PAM et dans quelle mesure il a effectué le virage stratégique attendu du PSP ?

Elle évaluera la mesure dans laquelle le PSP a pu mobiliser des ressources financières adéquates, prévisibles et flexibles et disposer de ressources humaines appropriées pour soutenir l'exécution des PSPP-T et PSP. De plus, l'évaluation examinera l'influence de facteurs tels que la mise en place de partenariats, la collaboration avec d'autres acteurs et une gestion souple et adaptative à un contexte opérationnel dynamique sur les résultats.

QUESTION 5 : Dans quelle mesure les modalités opérationnelles du PSP (structures, systèmes et processus) ont-elles permis au PAM de répondre efficacement à l'urgence de niveau trois ?

L'évaluation visera à établir dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre du PSP ont permis au PAM d'adapter rapidement la réponse à l'urgence de niveau trois, tout en assurant la protection du personnel et l'adhérence aux principes humanitaires. L'évaluation examinera aussi si les modalités de mise en œuvre ont permis au PAM d'établir et de maintenir rapidement les responsabilités de coordination mandatées par l'IASC

pour la sécurité alimentaire, la logistique et les télécommunications d'urgence pour le L3/L2. Finalement, la mesure dans laquelle les interactions entre le bureau de pays, le bureau régional et le siège ont servi l'efficacité de la réponse humanitaire sera également évaluée.

Portée, méthodologie et considérations éthiques

L'unité d'analyse est le PSP, approuvé par le Conseil d'administration du PAM en novembre 2018, ainsi que toute révision ultérieure du budget approuvée.

L'évaluation portera sur l'ensemble des activités menées par le PAM (y compris les résultats transversaux) de 2018 à mi-2022. Le PSP-T ayant constitué la première étape d'une importante transformation opérationnelle du PAM au niveau national, l'expérience acquise lors de ce plan de programmation intérimaire constituera une importante source d'enseignements.

L'évaluation adoptera une approche mixte en s'appuyant sur des méthodes et sources primaires et secondaires variées, notamment des examens documentaires, des entretiens avec des informateurs clés, des enquêtes et des groupes de discussion. Une triangulation systématique des différentes sources et méthodes sera effectuée afin de valider les constatations et d'éviter tout biais dans le jugement évaluatif.

L'évaluation est conforme aux normes éthiques du PAM et du GNUE. Cela comprend, sans s'y limiter, la garantie d'un consentement éclairé, la protection de la vie privée, le respect de la confidentialité et de l'anonymat des participants, la garantie de la sensibilité aux réalités culturelles, le respect de l'autonomie des participants, la garantie d'un recrutement équitable des participants (notamment des femmes et des groupes socialement exclus) et la garantie que l'évaluation ne cause aucun préjudice aux participants ou à leurs communautés.

Rôles et responsabilités

ÉQUIPE D'ÉVALUATION : L'évaluation sera effectuée par une équipe de évaluateurs indépendants dotés d'une expertise dans divers domaines pertinents au PSP du Burkina Faso, et notamment : la nutrition et la sécurité alimentaire, le soutien aux économies locales et aux chaînes de valeurs, les cantines scolaires, la gestion logistique et des approvisionnements, le soutien aux contreparties nationales, le renforcement de la résilience et les principes humanitaires.

GESTIONNAIRE DE L'ÉVALUATION DU BUREAU DE L'ÉVALUATION : L'évaluation sera gérée par Aurélie Larmoyer, chargée d'évaluation principale, au Bureau de l'évaluation du PAM. Elle sera l'interlocuteur principal entre l'équipe d'évaluation, représentée par son chef d'équipe, et les homologues du PAM, veillant notamment à ce que les normes de qualité du Bureau de l'évaluation

relatives au processus et au contenu soient respectées. Les procédures d'assurance qualité de deuxième niveau seront appliquées par Anne-Claire Luzot, directrice adjointe du Bureau de l'évaluation du PAM. Natalia Meléndez Fuentes, analyste au Bureau de l'évaluation du PAM, soutiendra la recherche et l'analyse des données tout au long du processus.

Un **groupe de référence interne**, composé de parties prenantes du PAM sélectionnées au sein du bureau de pays, du bureau régional et du Siège, sera consulté tout au long du processus d'évaluation pour examiner et commenter les produits de l'évaluation.

La Directrice adjointe de l'évaluation approuvera les versions finales de tous les produits de l'évaluation.

PARTIES PRENANTES : Les parties prenantes du PAM aux niveaux national, régional et du Siège doivent participer tout au long du processus d'évaluation afin de garantir un degré élevé d'utilité et de transparence. Les parties prenantes externes, telles que les bénéficiaires, le gouvernement, les donateurs, les partenaires de mise en œuvre et d'autres institutions des Nations Unies, seront consultées pendant le processus d'évaluation.

Communication

Les constatations préliminaires seront partagées avec les parties prenantes du PAM au niveau du bureau de pays, du bureau régional et du Siège à l'occasion d'une réunion de bilan organisée à l'issue de l'étape de la collecte de données. Une réunion de bilan plus approfondie sera organisée en juillet 2022 pour éclairer le processus de conception du nouveau plan stratégique de pays. Un atelier d'apprentissage national sera organisé en novembre 2022 pour garantir un processus d'évaluation transparent et promouvoir l'appropriation des constatations et des recommandations préliminaires par les parties prenantes nationales.

Les constatations de l'évaluation seront activement diffusées et le rapport d'évaluation final sera mis à la disposition du public sur le site Internet du PAM.

Chronologie et étapes importantes

Phase de démarrage : mars-mai 2022.

Collecte de données : juin-juillet 2022.

Bilan de sortie : juillet 2022.

Rapports : octobre-décembre 2022.

Atelier d'apprentissage : novembre 2022.

Conseil d'administration : novembre 2023.